



# RENCONTRE SIGNATURE ACCORD NAO 2010

LE 3 JUIN 2010 PRESENTATION DE L'ACCORD CONCERNANT LES NAO 2010, REPRENANT LES PROPOSITIONS DE LA DERNIERE RENCONTRE, MISE A LA SIGNATURE :

**A ce jour ne sont pas signataires :**  
**CFDT, CGT, CGC**

**Sont signataires :**  
**FO, CFTC**

FO qui refuse de signer à la branche devant le ministère, qui demande le décollage du SMIC équivalent au HCR 8,95€ par rapport à la baisse de TVA et le Contrat d'Avenir, et qui se couche dans l'entreprise au minima, on ne change pas les vieilles habitudes tenaces.

Malgré un discours qui nous laisse penser qu'enfin le syndicat « majoritaire » va faire valoir sa représentation pour améliorer le statut des salariés de Casino Cafétéria, que nenni, toujours la même rengaine : « les salariés vont prendre 1,5%, c'est toujours ça ».

Discours un peu simpliste, pas de décollage du SMIC, les 1,5% seront pour une très petite catégorie de salariés, environ 500 salariés, 70 % resteront au SMIC à 8,86€.

Les autres mesures restent des mesurette et n'auront que très peu d'impact sur le pouvoir d'achat, le reste sera conditionné par la branche, et la négociation rendue obligatoire par la branche.

Par contre lors du CCE nous avons eu un état de l'entreprise qui améliore ses résultats, sauf sur le CA, tous les autres curseurs s'améliorent, même le salaire et charge, et comme précisé lors de la dernière rencontre, les dix plus grosses rémunérations, à cela s'ajoute les 35 millions en année pleine de la baisse de TVA.

Concernant le positionnement de la CFTC aucune surprise, après être parti de FO et adhérer à la CFTC, effet d'annonce, remariage avec FO, la LOI d'août 2008 sur la représentativité explique cela ?

**Toujours en consultation :**  
UNSA

**Absent à la rencontre :**  
Autonomes

**Accord ouvert à la signature jusqu'au 18 juin 2010.**

**A ce jour la CFDT ne signera pas, la grille de salaires reste au niveau du SMIC, condition qui au regard de la baisse de TVA reste inacceptable.**

**Nous attendons toujours la réponse concernant le nombre de bénéficiaires de la « prime TVA », ce silence en dit long sur l'énormité du chiffre, puisque la direction n'apporte pas de réponse, cela doit être ridicule, de plus il n'y aura pas de deuxième versement pour l'année 2010, malgré une application sur les 6 premiers mois avant la date anniversaire ?**

Attente de l'accord jusqu'au 18 juin  
Bonne réception